

*Le texte français suit.



July 18, 2022

For immediate release

City Releases Ambitious Plan to Become Net-Zero by 2050

MONCTON, NB – During the regular Public Council meeting this evening, City Council approved Moncton’s first Community Energy and Emissions Plan (CEEP), an action plan to get our community to net-zero greenhouse gas (GHG) emissions by 2050.

The CEEP builds on City Council's declaration of a climate emergency in 2019 and Moncton’s 2020 Climate Action Report, establishing the urgent need to take action to stabilize global temperature. It is a comprehensive plan that outlines the sources of emissions in the City and proposes concrete actions to reduce them and become carbon neutral. For instance, 52% of Moncton's community emissions come from buildings and another 38% from transportation.

“Like cities all around the world, we feel the pressures of climate change more than ever before. Collectively, we need to take innovative and bold steps to reduce our emissions and harness the opportunities that transitioning to greener energy sources enables” says Mayor Dawn Arnold. “We are pleased to launch this report and lead the way but will continue to work with partners and other organizations to collectively reduce our emissions, which cannot be done by the municipality alone”.

In addition to identifying current sources of emissions in the City, the CEEP includes an action plan with immediate, short, medium, and long-term targets within six key categories: urban form and buildings; emissions-free energy; transportation; waste; sequestration and resilience; and capacity, governance, and equity. Some of the proposed actions include to:

1. Develop and implement a strategy to ensure all new buildings in the community are built to “net-zero-energy” standards by 2030;
2. Update the City’s internal Municipal Green Building Policy to ensure all new buildings starting in 2025 are built to be “net-zero ready”, and are built to “net-zero energy” standards by 2030;
3. Prepare for and catalyze zero emissions vehicle uptake by developing a community wide Zero Emissions Vehicle Strategy;
4. Develop and implement a plan to decarbonize the transit fleet, with an emphasis on taking advantage of current funding for electric buses and charging infrastructure.

The CEEP includes a broad financial analysis of investments and returns. Between 2022 and 2050, implementing the action plan is anticipated to require a community-wide \$4.7 billion investment and will generate revenue and savings on energy costs and carbon taxes totalling \$7 billion. Investments are

not exclusive to the municipality and will be undertaken by other levels of government, funding organizations, businesses, residents, community groups, etc. Without taking action, the costs of responding to the intensifying impacts of climate change in a high emissions scenario are projected to be even greater.

The CEEP was developed starting with public consultation in 2021 with residents and stakeholders, as well as a validation phase during 2021. In the months ahead, the City will continue to work with residents, stakeholders, and other levels of government to realize the plan.

The full Community Energy and Emissions Plan, as well as additional information and material, is available on moncton.ca/environment.

– 30 –

Media Contact:

Michelle Roy

Communications and Marketing Officer

506-859-2686 / michelle.roy@moncton.ca



18 juillet 2022

Pour diffusion immédiate

La Ville publie un plan ambitieux pour devenir carboneutre d'ici 2050

MONCTON, N.-B. – Pendant sa séance publique ordinaire de ce soir, le Conseil municipal a approuvé le premier Plan énergétique et de réduction des émissions de la collectivité (PEREC) qui vise à rendre notre collectivité carboneutre d'ici 2050.

Le PEREC, qui s'inscrit dans la foulée de la déclaration d'urgence climatique du Conseil municipal en 2019, ainsi que du Rapport 2020 pour contrer l'évolution du climat de Moncton, précise qu'il faut d'urgence agir pour stabiliser la température de la planète. Il s'agit d'un plan d'ensemble qui décrit dans leurs grandes lignes les sources des émissions à Moncton et qui propose des mesures concrètes pour les réduire et pour devenir carboneutre. Par exemple, 52 % des émissions de la collectivité de Moncton sont attribuables aux immeubles, et 38 % aux transports.

« Comme toutes les autres villes du monde, nous ressentons plus que jamais les pressions des changements climatiques. Collectivement, nous devons adopter des mesures innovantes et audacieuses pour réduire nos émissions polluantes et maîtriser les occasions que nous offre la transition avec les sources d'énergie verte, a déclaré Dawn Arnold, mairesse de Moncton. Nous sommes enchantés de lancer ce rapport et de montrer la voie à suivre. Toutefois, nous continuerons de travailler avec les partenaires et les autres organismes afin de réduire collectivement nos émissions, ce que la municipalité ne peut pas faire à elle seule. »

En plus de recenser les sources actuelles d'émissions sur le territoire de la Ville, le PEREC prévoit un plan d'action, ainsi que des objectifs immédiats et à court, moyen et long termes dans six catégories : la forme urbaine et les bâtiments, l'énergie non polluante, les transports, les déchets, la séquestration des émissions et la résilience, ainsi que la capacité, la gouvernance et l'équité. Les mesures proposées consistent entre autres à :

1. élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour s'assurer que d'ici 2030, tous les immeubles neufs dans la collectivité sont construits selon des normes d'« énergie nette de zéro »;
2. mettre à jour la Politique municipale sur les bâtiments écologiques interne de la Ville pour s'assurer que tous les immeubles neufs seront construits pour être « prêts à devenir carboneutres » à partir de 2025 et qu'ils le seront selon des normes d'« énergie nette de zéro » d'ici 2030;
3. préparer et catalyser l'adoption des véhicules carboneutres en mettant au point, pour l'ensemble de la collectivité, une stratégie des véhicules carboneutres;

4. élaborer et mettre en œuvre un plan pour décarboner le parc de véhicules de transport en commun en tâchant d'abord de profiter du financement offert à l'heure actuelle pour les autobus électriques et les infrastructures de recharge.

Le PEREC comprend une vaste analyse financière des investissements et des rendements. Entre 2022 et 2050, on prévoit de devoir investir, pour l'ensemble de la collectivité, 4,7 milliards de dollars dans la mise en œuvre de ce plan d'action, ce qui rapportera des recettes et des économies sur les coûts d'énergie et des taxes carbone totalisant 7 milliards de dollars. La municipalité ne sera pas la seule à investir : d'autres gouvernements, des organismes de financement, des entreprises, des résidents et des groupes communautaires, entre autres, seront eux aussi appelés à investir dans ce plan. Si on n'agit pas, les coûts à engager pour réagir à l'intensification des répercussions des changements climatiques dans un scénario de fortes émissions devraient, selon les projections, être encore plus importants.

Le PEREC a été mis au point d'abord dans le cadre de la consultation publique menée en 2021 auprès des résidents et des intervenants, ainsi que dans une phase de validation en 2021. Dans les prochains mois, la Ville continuera de travailler avec les résidents, les intervenants et les autres gouvernements afin de réaliser ce plan.

Pour prendre connaissance de la version intégrale du Plan énergétique et de réduction des émissions de la collectivité, ainsi que des autres éléments d'information et documents, veuillez consulter le site moncton.ca/environnement.

– 30 –

Personne-ressource pour les médias :

Michelle Roy

Agente des communications et du marketing

506-859-2686 / michelle.roy@moncton.ca